

La version française suit le texte anglais

QUESTION AND ANSWERS 1
RFP: Research into psychology, social psychology and counter-terrorism:
susceptibility to violent extremism
201403461

Question #1

We were wondering about the Canadian content aspect of the call: do we have to do half of the work in Canada or do applications require a Canadian partner? We are conscious about the requirement for the project to be Canada relevant, but were wondering about actual Canadian content – in the past for Kanishka applications we have done work within Canada with Canadian partners.

Answer #1

No, Bidders do not have to be Canadian or partnered with a Canadian partner to submit a proposal.

Where applicable Contractors are required to satisfy the requirements of Canada as per Article 16 of Part 7 – Resulting Contract Clauses if work shall be conducted in Canada.

Question #2

For previous Kanishka applications we have operated with the support of a champion within the Canadian system – for one project it was RCMP, for another it was Public Safety and this was someone we had identified and spoken to prior to applying. We were wondering what the format was for this application round?

Answer #2

There is no requirement for a government champion for applications to this request for proposals.

Question #3

We have been reading the relevant documentation, but are having difficulty ascertaining what it is that the actual application needs to look like. Might you have a template that you could point us to?

Answer #3

There is no set format for the Bids, nor a limitation on how long the proposal should be. Bidders should review the entire Request for Proposal and any subsequent amendments to ensure that all information is covered in a Bid.

A checklist tool has been provided as a document available for download in the Buy and Sell link.

Question #4

Reading the documentation, we believe the grants are expected to be around \$XXX (Canadian), is this the case, or can they be larger?

Answer #4

This solicitation for proposal is **not** a process for a grant or contribution. The solicitation is governed by the Contracting Policy of the government of Canada. Bidders may review the contracting policy at : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=14494> .

Financial proposals are to be based on bidder's professional fees, expenses etc. to complete the work identified in the solicitation document including all administrative overhead and profit. The financial proposal will form a part of the Basis of Selection of the RFP that determines the Bidder that shall be recommended for Contract award. Contract award is contingent on internal approvals.

Question #5

Are we able to submit multiple applications per institution?

Answer #5

A Bidder may submit more than one proposal. There are five solicitations for the Kanishka project and a Bidder may submit more than one proposal for each requirement. Bidders must submit each proposal in its own package as per the Bid Submission instructions within the RFP.

Question #6

Is it ok if the applicant lead is in the midst of a PhD with a substantial publishing track record or someone with a strong academic track record already? Or is a PhD mandatory

Answer #6

At least one member of the team must have a PhD, along with background and publication record as indicated in the mandatory requirements.

Question #7

Are there policies that permit Public Servants to submit a proposal for these solicitations?

Answer #7

As per Article 16.9 of the Contracting Policy, there is no prohibition against contracting with full or part-time public servants. However, any contracts with employees must reflect the provisions of Paragraph 6(b) of the *Conflict of Interest and Post-Employment Code for the Public Service* which states, "employees have an obligation to act in a manner that will bear the closest public scrutiny, an obligation that is not fully discharged by simply acting within the law".

Contracts with an employee of the Government of Canada should not be an extension of the employee's normal duties. A contract with a public servant is subject to the same conditions that govern all contracts.

Before any public servant accepts a contract from the Crown, Section 121(1)(c) of the *Criminal Code* requires that the "consent in writing of the head of the branch... be obtained by the employee".

Question #8

What is the typical format for proposals? Is there a guide on what to cover in the proposal or a rough estimate on how long the proposal should be?

Answer #8

There is no set format for the Bids, nor a limitation on how long the proposal should be. Bidders should review the entire Request for Proposal and any subsequent amendments to ensure that all information is covered in a Bid. A checklist tool has been provided as a document available for download in the Buy and Sell link.

Question #9

Is there an indicative budget range we should be aiming for?

Answer #9

Public Safety Canada has determined that there is sufficient information in the Statement of Work for the Bidder to accurately determine the required level of effort needed to satisfy the requirements of the Work.

It is the Bidder's responsibility to determine what their financial proposal shall be. The Bidder's financial proposal shall be used in the basis of selection identified in Article 5, Contractor Selection Method of Part 5 of each solicitation.

Bidders should note that all Contract awards are subject to Canada's internal approvals process, which includes a requirement to approve funding in the amount.

Question #10

I have a question on the subject RFP (this question also applies to the other four similar RFPs).

M5 states the requirement for a Ph.D. relating to areas relevant to the Statement of Work, such as:

- National Security
- Criminology
- Terrorism or Conflict Studies

Do you mean by relevant that the person has a PhD degree that is strictly in one of these domains or they have a PhD in a relevant field coupled with experience that makes them an expert in one of these fields. Could you be more specific on this requirement?

Answer #10

While the PhD itself must be in an area related to areas relevant to the Statement of Work, note that the list is not exhaustive in terms of relevant research domains, and that the requirement is that the PhD be somehow related to the subject of the Statement of Work. Bidders are required to demonstrate how the PhD is related to the work.

Question #11

My team is interested in verifying the expected level of analysis on the part of your agency for the research projects. In particular, while we understand that a research report is the core deliverable for all of the projects that PSEPC expects over the first 6 months of 2015, we are unclear about the level of depth in the research.

It would be helpful for us to be aware of a maximum ceiling either financial or in days of work that your agency expects and to have an understanding of what type of research scope is expected (number of case studies, length of report, etc.)

Answer #11

Public Safety Canada has determined that there is sufficient information in the Statement of Work for the Bidder to accurately determine the required level of effort needed to satisfy the requirements of the Work.

It is the Bidder's responsibility to determine what their financial proposal shall be. The Bidder's financial proposal shall be used in the basis of selection identified in Article 5, Contractor Selection Method of Part 5 of each solicitation.

Bidders should note that all Contract awards are subject to Canada's internal approvals process, which includes a requirement to approve funding in the amount.

QUESTION ET RÉPONSE 1

DP : Recherche sur la psychologie, la psychologie sociale et la lutte contre le terrorisme : probabilité d'extrémisme violent 201403461

Question #1

Nous nous posons des questions au sujet de l'aspect du contenu canadien de l'appel : devons-nous faire la moitié du travail au Canada ou les soumissions requièrent-elles un partenaire canadien? Nous sommes préoccupés par l'exigence que le projet soit pertinent pour le Canada, mais nous nous questionnons par rapport au contenu canadien actuel – dans le passé, pour les soumissions liées à Kanishka, nous avons effectué les travaux à l'intérieur du Canada avec des partenaires canadiens.

Réponse #1

Non, les soumissionnaires n'ont pas à être canadiens ou à établir un partenariat avec un partenaire canadien pour soumettre une proposition.

Le cas échéant, les entrepreneurs doivent satisfaire aux exigences du Canada, conformément à l'article 16 de la partie 7, Clauses du contrat subséquent, si les travaux devront être menés au Canada.

Question #2

Pour les soumissions antérieures liées à Kanishka, nous l'avons fait avec l'appui d'un champion au sein du système canadien : pour un projet, il s'agissait de la GRC, pour l'autre, c'était Sécurité publique et une personne que nous connaissions et avec qui nous avons parlé avant de soumissionner. Nous nous demandons quel est le format pour cette ronde de soumissions.

Réponse #2

Il n'y a aucune exigence pour un champion gouvernemental pour les soumissions à cette demande de propositions.

Question #3

Nous avons lu la documentation pertinente, mais nous éprouvons de la difficulté à déterminer à quoi la soumission actuelle doit ressembler. Avez-vous un modèle que vous pouvez nous fournir?

Réponse #3

Aucun format n'est établi pour les soumissions et il n'y a aucune limite sur la longueur des propositions. Les soumissionnaires devraient examiner la demande de propositions complète et toute modification subséquente afin de s'assurer que tous les renseignements sont abordés par une soumission.

Une liste de vérification a été fournie sous forme de document téléchargeable en suivant le lien d'Achats et vente.

Question #4

En lisant la documentation, nous croyons que les subventions seront autour de XXX \$ (canadiens); est-ce le cas ou peuvent-elles être plus importantes?

Réponse #4

Cette demande de propositions n'est pas un processus pour obtenir une subvention ou une contribution. La demande de soumissions est gouvernée par la Politique sur les marchés du gouvernement du Canada. Les soumissionnaires peuvent examiner la politique sur les marchés à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494>

Les propositions financières doivent être établies en fonction des frais professionnels et des dépenses, entre autres, du soumissionnaire pour effectuer les travaux indiqués dans le document de demande de soumissions, y compris tous les frais administratifs et les profits. La proposition financière formera une partie de la méthode de sélection de la DDP qui détermine le soumissionnaire recommandé pour recevoir le contrat. L'attribution du contrat dépend des approbations internes.

Question #5

Pouvons soumettre plusieurs soumissions par établissement?

Réponse #5

Un soumissionnaire peut soumettre plus d'une proposition. Il y a cinq demandes de soumissions pour le projet Kanisha et un soumissionnaire peut soumettre plus d'une proposition pour chaque exigence. Les soumissionnaires doivent soumettre chaque proposition dans sa propre trousse, conformément aux instructions sur les soumissions dans la DDP.

Question #6

Est-il acceptable si le dirigeant du soumissionnaire est dans le processus d'obtenir un doctorat avec un historique de publication important ou est quelqu'un qui a déjà un dossier robuste en milieu universitaire? Ou est-il obligatoire d'avoir un doctorat?

Réponse #6

Au moins un membre de l'équipe doit avoir un doctorat, ainsi que des antécédents et un historique de publication tel qu'indiqué dans les exigences obligatoires.

Question #7

Y a-t-il des politiques qui permettent aux fonctionnaires de soumettre une proposition pour ces demandes de soumissions?

Réponse #7

Conformément à l'article 16.9 de la Politique sur les marchés, il n'y a aucune interdiction contre la passation de marchés avec des fonctionnaires à temps plein ou à temps partiel. Toutefois, tout contrat avec les employés doit contenir les dispositions du paragraphe 6 b) du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique qui indique : « il doit avoir une conduite si irréprochable qu'elle puisse résister à l'examen public le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ».

Les contrats conclus avec un employé du gouvernement du Canada ne devraient pas être une extension des fonctions normales de l'employé. Un contrat avec un fonctionnaire est assujéti aux mêmes conditions qui gouvernement tous les contrats.

Avant que tout fonctionnaire n'accepte un contrat de la Couronne, l'article 121(1)(c) du Code criminel exige d'obtenir « [...] le consentement écrit du chef de la division de gouvernement qui l'emploie ou dont il est fonctionnaire ».

Question #8

Quel est le format typique des propositions? Y a-t-il un guide sur ce qui doit être abordé dans la proposition ou une longueur estimative de la proposition?

Réponse #8

Aucun format n'est établi pour les soumissions et il n'y a aucune limite sur la longueur des propositions. Les soumissionnaires devraient examiner la demande de propositions complète et toute modification subséquente afin de s'assurer que tous les renseignements sont abordés par une soumission.

Une liste de vérification a été fournie sous forme de document téléchargeable en suivant le lien d'Achats et vente.

Question #9

Y a-t-il un intervalle budgétaire à titre indicatif dont nous devrions tenir compte?

Réponse #9

Sécurité publique Canada a déterminé qu'il y a suffisamment de renseignements dans l'Énoncé des travaux pour que le soumissionnaire puisse déterminer exactement le niveau requis d'effort nécessaire pour satisfaire aux exigences des travaux.

Le soumissionnaire est responsable de déterminer ce que sera sa proposition financière. La proposition financière du soumissionnaire sera utilisée dans la méthode de sélection indiquée à l'article 5, Méthode de sélection de l'entrepreneur, de la partie 5 de chaque demande de soumissions.

Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les attributions de contrat sont assujétiées au processus d'approbation interne du Canada, lequel comprend l'exigence d'approuver le financement du montant proposé.

Question #10

J'ai une question au sujet de la DDP (cette question s'applique aussi aux quatre autres DDP similaires).

Le critère EO5 comporte l'exigence d'un doctorat relatif aux domaines pertinents à l'Énoncé des travaux, tels que :
sécurité nationale;
criminologie;
terrorisme ou étude des conflits.

Voulez-vous dire par « pertinent » que la personne a un diplôme de doctorat strictement dans l'un de ces domaines ou qu'il a un doctorat dans un domaine pertinent associé à l'expérience qui fait de cette personne un expert dans l'un de ces domaines? Pouvez-vous être plus précis pour cette exigence?

Réponse #10

Bien que le doctorat lui-même doit être dans un domaine relatif aux domaines pertinents pour l'Énoncé des travaux, prenez note que la liste n'est pas exhaustive en termes de domaines de recherche pertinents et que l'exigence est que le doctorat soit d'une quelconque façon associé au sujet de l'Énoncé des travaux. Les soumissionnaires doivent démontrer la façon dont le doctorat est associé aux travaux.

Question #11

Mon équipe est intéressée à vérifier le niveau prévu d'analyse de la part de votre organisme pour les projets de recherche. En particulier, bien que nous comprenons qu'un rapport de recherche est le résultat attendu principal pour tous les projets attendus par SPPCC au cours des six premiers mois de 2015, nous ne sommes pas certains de la profondeur de l'étude.

Il nous serait utile d'être informés d'un plafond, soit financier, soit en jours de travail, auquel votre organisme s'attend et de comprendre le type de portée de recherche attendu (nombre d'études de cas, longueur du rapport, etc.).

Réponse #11

Sécurité publique Canada a déterminé qu'il y a suffisamment de renseignements dans l'Énoncé des travaux pour que le soumissionnaire puisse déterminer exactement le niveau requis d'effort nécessaire pour satisfaire aux exigences des travaux.

Le soumissionnaire est responsable de déterminer ce que sera sa proposition financière. La proposition financière du soumissionnaire sera utilisée dans la méthode de sélection indiquée à l'article 5, Méthode de sélection de l'entrepreneur, de la partie 5 de chaque demande de soumissions.

Les soumissionnaires devraient prendre note que toutes les attributions de contrat sont assujetties au processus d'approbation interne du Canada, lequel comprend l'exigence d'approuver le financement du montant proposé.